

REGLES FIXEES PAR LE COMITE DIRECTEUR POUR LA DESIGNATION DES LOTS REPRESENTANT LE CLUB DU PORCELAINE AUX COUPES DE FRANCE.

QUELQUES REMARQUES PREALABLES :

Pour bien réussir un brevet, il faut bien sûr avoir de très bons chiens, bien dans la voie de l'animal chassé et si possible, créancés. Mais il faut surtout beaucoup de chance (temps, ordre de passage...), et donc les notes obtenues ne sont pas toujours le reflet de la qualité réelle des lots. « La Commission Chiens Courants de la SCC demande à ce que les lots sélectionnés, soient créancés.

Depuis plusieurs années, au Club du Porcelaine, nous connaissons des meutes de grande valeur pour les catégories C – E et G. Tous ces lots doivent avoir une chance de participer au moins une fois à une épreuve nationale. Cela veut dire que pour participer 2 fois, il faudrait avoir une meute exceptionnelle, bien supérieure aux autres, ce qui n'est pas souvent le cas.

A – OBLIGATIONS

Pour prétendre être désigné à 'une des épreuves nationales, le propriétaire d'un lot doit :

- Etre adhérent au club depuis 5 ans au moins,
- Etre à jour de sa cotisation,
- Participer obligatoirement chaque année à une exposition organisée par sa Canine Régionale (CACS ou CACIB),
- Avoir participé à 3 expositions Nationales d'Elevage et à 2 Régionales,
- Les chiens présentés à la Coupe de France devront être ceux sélectionnés lors du sélectif, sauf cas de force majeure (décès, accident, maladie, chienne en chaleur, en gestation ou en cours de lactation,
- Ne pas avoir participé à l'une des 3 dernières éditions de l'épreuve nationale choisie,
- Faire une demande écrite au Président, par cette demande, le propriétaire s'engage à :
 - Participer à l'épreuve en tenue correcte,
 - Etre présent lors de la proclamation des résultats et la remise des récompenses, le dernier jour, quelque que soit la prestation.

B – ELEMENTS PRIS EN COMPTE POUR LA SELECTION

Le Comité, lequel est souverain dans sa décision, prendra 2 ans pour choisir ses représentants, parmi les épreuves, organisées par le club, qui serviront de test de sélection :

Les résultats obtenus restent un critère important pour la sélection, mais n'est pas le seul.

Les divers critères pris en compte par le Comité seront :

Les points obtenus lors des épreuves qu'il a organisées,

Le comportement du propriétaire d'une manière générale (ponctualité – tenue vestimentaire – courtoisie – respect des juges et organisateurs),

Le nombre de participations aux expositions et brevets de chasse chaque année,

Il sera également tenu compte de la conformité au standard des chiens composant le lot.

LA DESIGNATION DU REPRESENTANT ET DE SON REMPLACANT SE FERA PAR VOTE MAJORITAIRE DU COMITE ET A BULLETIN SECRET SAUF S'IL Y A UNANIMITE SUR LE CHOIX